

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1432

6 juin 2015

SOMMAIRE

Almar S.à r.l.	68690	Naturenergie Invest S.A.	68692
Anderson Invest S.A.	68693	Oceaneering Holdings Sarl	68719
Anima Management Company S.A.	68690	OCH AT Holding	68720
Asset Technology Luxembourg S.à r.l.	68693	Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l.	68720
Genesis Smaller Companies	68705	Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l.	68719
Gennaker Pension SPF, S.A.	68705	Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l.	68719
Genuine s.à r.l.	68701	Old Port MDC Luxembourg S.A.	68720
Genuine s.à r.l.	68702	Open Mind Management S.A.	68720
Glensead S.A.	68702	Opus Concept	68693
Global Brands S.A.	68703	Opus Concept	68693
Global Cement Investment S.A.	68706	Oval Holdings S.à r.l.	68734
Groupe Wagner Luxembourg SA	68703	Piel Emeraude S.A.	68716
GS Savery Lux S.à r.l.	68706	POFI Engineering S.A.	68727
Guichen Finance	68694	Porthos Inst S.à r.l.	68692
Howick Place Office S.à r.l.	68706	Porthos Lux S.à r.l.	68692
Huber Lux Financing Co. S.à r.l.	68707	Porvi Continental Holding S.A.	68692
Huber Lux Financing Co. S.à r.l.	68707	Precious Metals & Commodities Trading S.A.	68718
Ideactive Events	68707	Privatisierung Real Estate S.à r.l.	68692
IHS EMEA Holding S.à r.l.	68708	Pro-Audio Concept S.A.	68692
JBS Hungary Holdings Korlatolt Felelősségű Tarsasag	68715	Procureco	68718
Juxiel	68708	Randstad Luxembourg International S.à r.l.	68724
Kamea S.A.	68716	Red Flag Participations S.A.	68727
Kicheconcept S. à r.l.	68715	RED WING HOLDINGS	68728
Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung A S.à r.l.	68715	Société Financière Générale	68690
Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l.	68716	Société technique routière Luxembourg S.à r.l.	68690
Lowatra S.à r.l.	68693	Sofigest	68690
Lux Servigel	68691	Technical Supply Company	68736
Lux Servigel	68691	Utilis International S.à r.l.	68690
Mediabong S.à r.l.	68691		
Mille Miglia Luxemburg	68691		
Naturenergie Invest S.A.	68691		
Naturenergie Invest S.A.	68691		

STRL S.à r.l., Société technique routière Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 165.389.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055162/9.
(150062653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Société Financière Générale, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 153.662.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055186/9.
(150062581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Sofigest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.
R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055190/9.
(150062673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055554/9.
(150063412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.820.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055566/9.
(150063529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055237/9.
(150062568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Lux Servigel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.613.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055831/9.

(150063845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Lux Servigel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.613.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055832/9.

(150063846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Mille Miglia Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 51.391.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055858/9.

(150063966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Mediabong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055846/9.

(150063961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055872/9.

(150063386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055871/9.

(150063383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055873/9.

(150063389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Porthos Inst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055916/9.

(150063693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Porthos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055917/9.

(150063803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Privatisierung Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.420.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055926/9.

(150063417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Porvi Continental Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055942/9.

(150063542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pro-Audio Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055943/10.

(150063883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Signature.

Opus Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.635.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055898/10.

(150063410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Opus Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.635.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055897/10.

(150063409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Lowatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.510.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015055825/10.

(150063654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Asset Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055625/10.

(150063955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Anderson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.798.

Arcadia Gestion S.A. de siège social 84 Grand-Rue à 1660 Luxembourg inscrit au RCS: B114043, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat auprès de la société Anderson Invest S.A. de siège social 84 Grand-Rue à 1660 Luxembourg inscrit au RCS: B95798.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2015.

Arcadia Gestion SA

Référence de publication: 2015056129/13.

(150064794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Guichen Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.100.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of April
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Thierry GUICHEN, Wealth Manager, born on the 26th of August 1957 at Morlaix, France, with a permanent residence at Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Switzerland,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him. The said power signed “ne varietur” by the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing party in the capacity in which he acts, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation (“the Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which such party declares to incorporate.

Art. 1st. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “GUICHEN FINANCE” (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of May each year at 02:00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision:

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing Mr Thierry GUICHEN, pre-named, who subscribed to all the issued shares, who fully paid them up in cash.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Decision of the Extraordinary General Meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Is appointed as main manager for an undetermined duration:

Mr Thierry GUICHEN, Wealth Manager, born on the 26th of August 1957 at Morlaix, France, with a permanent residence at Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Switzerland

3. The Company will be bound by the signature of the aforementioned manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché De Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry GUICHEN, gestionnaire de fortune, né le 26 août 1957 à Morlaix, France, domicilié à Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Suisse,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La partie comparante, ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée («les statuts» qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GUICHEN FINANCE» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

L'objet de la société couvre également la détention de tous droits intellectuels et industriels, tels que marques, brevets et noms de domaine.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés est obligatoire. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de mai de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Monsieur Thierry GUICHEN, préqualifié, a souscrit à toutes les parts sociales émises et les a intégralement libérées par versement en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant principal pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry GUICHEN, gestionnaire de fortune, né le 26 août 1957 à Morlaix, France, domicilié à Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Suisse.

3. La Société se trouvera engagée par la seule signature de ce seul gérant pour tous les actes posés dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation GAC/2015/3006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015056347/432.

(150064421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Genuine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 183.117.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Philippe VAN DER STIGHELEN, consultant, né à Ekeren (Belgique) le 6 octobre 1969, demeurant à B-3140 Keerbergen, Melkepoel, 12.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "GENUINE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183117, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 24 février 2014,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN DER STIGHELEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 avril 2015. 2LAC/2015/7820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056332/41.

(150064763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Genuine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 183.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015056333/14.

(150064798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Glensead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 59.999.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015056334/10.

(150064254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 17 novembre 2014

Le Conseil d'Administration a décidé coopter l'administrateur suivant:

- Monsieur Gerwyn WILLIAMS, né le 21 février 1950 à Maesteg (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au Unit 9, Bridgend Business Centre, Bridgend, UK, CF31 3SH.
en remplacement de Madame Fiona Jane KINGHORN, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
GLOBAL BRANDS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015056335/17.

(150064147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Groupe Wagner Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.347.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du GROUPE WAGNER LUXEMBOURG SA, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 153 347, constituée suivant acte des notaires Carlo WERSANDT de Luxembourg et Tom METZLER de Luxembourg du 21 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2639 du 2 décembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Sylvie SCHEER, clerc de notaire, demeurant à Fentange.
qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, employé, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Aloyse WAGNER, maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) modification de l'objet social respectivement l'article 4 des statuts;
- 2) modification de l'article 6 des statuts;
- 3) révocation des administrateurs A et B;
- 4) nomination d'un conseil d'administration;
- 5) révocation du commissaire aux comptes;
- 6) nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 7) modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts;
- 8) modification du 3^{ème} alinéa de l'article 11 des statuts;
- 9) modification de l'article 7 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle modifie l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également développer, acquérir et mettre en valeur tous droits intellectuels notamment des brevets, dessins, marques, logiciels et domaines.

La société a également comme objet la fourniture de toutes prestations dans le cadre d'un „Family Office“ tels que notamment la conservation, la gestion et la transmission d'un patrimoine financier, professionnel, social et familial.

En outre, elle pourra également effectuer les prestations de services administratifs et commerciaux aux entreprises.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement."

Deuxième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital autorisé.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de vingt neuf millions neuf-cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000.-) par la création de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir d'aujourd'hui et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

..."

Troisième résolution

Elle révoque Aloyse WAGNER, maître-électricien, né à Troisvierges, le 24 août 1954, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper de ses fonctions d'administrateur A respectivement de ses fonctions de Président ainsi que Tom WAGNER, indépendant, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1980, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper et Jerry WAGNER, diplômé en gestion d'entreprises, né à Ettelbruck, le 8 mai 1985, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper de leur fonctions d'administrateurs B et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020:

- Aloyse WAGNER, maître-électricien, né à Troisvierges, le 24 août 1954, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper, également nommé aux fonctions de Président du conseil d'administration,

- Tom WAGNER, indépendant, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1980, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper,

- Jerry WAGNER, diplômé en gestion d'entreprises, né à Ettelbruck, le 8 mai 1985, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

Cinquième résolution

Elle révoque la société G.T. Experts Comptable SARL, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121 917 de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Elle nomme G.T. Fiduciaires SA, en abrégé G.T.F. SA, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121 820 aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Septième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
..."

Huitième résolution

Elle modifie le troisième alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Pouvoirs du conseil.** ...

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

..."

Neuvième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Actions.** Les actions sont nominatives.

..."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Scheer, Morocutti, Wagner et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10655. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015056328/117.

(150064565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Genesis Smaller Companies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.867.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2015056330/10.

(150064684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Gennaker Pension SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.940.

Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

De transférer le siège de la société GENNAKER PENSION SPF, S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056331/13.

(150064845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.590.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056336/11.

(150064585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

GS Savery Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 169.829.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2015056344/21.

(150064605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 14 avril 2015

L'associé unique de la Société a approuvé la cession de toutes les parts sociales émises qu'il détenait dans le capital social de la Société à Union Investment Institutional Property GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand dont le siège social se situe à Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hambourg, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de Hambourg sous le numéro HRB 114835 agissant en qualité de société de gestion de VGV Immobilienfonds II, un fonds d'investissement immobilier ouvert allemand.

L'associé unique de la Société a pris connaissance la démission de Céline Uvergoels, Gérard Becquer et Richard Lund de leur poste de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015 et a décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 14 avril 2015 et pour une durée indéterminée:

- Maria Löwenbrück dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
 - Petra Hauer dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
 - Claudia Pundt dont l'adresse professionnelle se situe au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
 - Andreas Katzur dont l'adresse professionnelle se situe à Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hambourg, Allemagne;
- et
- Kirsten Ludwig dont l'adresse professionnelle se situe à Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hambourg, Allemagne.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Maria Löwenbrück, gérant;

- Petra Hauer, gérant;
- Claudia Pundt, gérant;
- Andreas Katzur, gérant; et
- Kirsten Ludwig, gérant.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Ernst & Young, dont le siège social se situe au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 14 avril 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howick Place Office S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015056353/38.

(150064673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, J.M. Huber Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056354/12.

(150064691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, J.M. Huber Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056355/12.

(150064822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.126,55.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 156.168.

- L'adresse de Monsieur Maurice RICCI, Associé, a changé et est désormais la suivante:

65-67, rue de Hennin

B-1050 Bruxelles

Certifié sincère et conforme

IDEACTIVE EVENTS

Référence de publication: 2015056372/12.

(150064859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

IHS EMEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 171.902.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056374/11.

(150064340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Juxiel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 196.109.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Eyquem Fund S.C.A. SICAV - FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, agissant pour le compte de son compartiment «Private Equity», ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.480, représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 25 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'Article 23; et

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Juxiel».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à deux millions, huit cent cinquante mille, trente-neuf euros (EUR 2.850.039,-) divisé en:

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, trois (285.003) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées;

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées; et

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale ou comptable, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Sous réserve des règles énoncées à l'article 10 des Statuts, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits dans les bénéfices et l'actif social de la Société tels que décrits ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe A; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe B; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe C; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe D; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe E; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe F; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe G; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe H; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, de leurs parts sociales de classe I; et enfin,

- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 23 des Statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Sur ce, Eyquem Fund S.C.A. SICAV - FIS, agissant pour le compte de son compartiment «Private Equity», prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux deux cent quatre-vingt-cinq mille, trois (285.003) parts sociales de classe A, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe B, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe C, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe D, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe E, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe F, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe G, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe H, deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe I et deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et les libérer intégralement pour un montant de deux millions, huit cent cinquante mille, trente-neuf euros (EUR 2.850.039,-) par un apport en nature consistant en cent pourcent (100%) des actions de la société civile immobilière HAPI, ayant son siège social au 19, boulevard Arthur Michaud, 13015 Marseille, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 447 826 470, qui sont transférées à la Société à leur valeur de marché estimée à deux millions, huit cent cinquante mille, trente-neuf euros (EUR 2.850.039,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Eyquem Fund S.C.A. SICAV - FIS, agissant pour le compte de son compartiment «Private Equity», en date du 31 mars 2015.

Eyquem Fund S.C.A. SICAV - FIS, agissant pour le compte de son compartiment «Private Equity», prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.875.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société:
 - M. Patrick Pérard, né le 23 juillet 1965 à Toulon, France, ayant son adresse au 9A, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant unique est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation: GAC/2015/3116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056393/370.

(150064767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

JBS Hungary Holdings Korlatolt Felelősségű Tarsaság, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue de J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.594.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056394/11.

(150064650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Kicheconcept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.887.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015056401/11.

(150064447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.636.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015056405/26.

(150064329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.646.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil (Deutschland) , wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056406/20.

(150064330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 95.359.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056409/12.

(150064799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Piel Emeraude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.552.

—
L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PIEL EMERAUDE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170552, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2195 du 4 septembre 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Julie LOGNOUL, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. MAGER, J. LOGNOUL, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7314. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056556/89.

(150064592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Precious Metals & Commodities Trading S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 94.596.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2015

Monsieur Aira Curiel Manuel, né le 03/06/1961 à Barakaldo, Bizkaia, Espagne, résidant à E-03180 Torrevieja Alicante, démissionne de son poste d'administrateur unique.

Est nommé en son remplacement Monsieur Alain Vasseur, né le 24/04/1958 à Dudelange, Luxembourg, résidant à L-8277 Holzem 3 rue de Mamer.

Le 18 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting

Référence de publication: 2015056544/15.

(150064532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Procureco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 175.093.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 13 avril 2015 que Monsieur Jimmy A. King a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 13 avril 2015.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Jimmy A. King, Madame Christine Couture, née le 15 novembre 1971 à Hauterive (Province du Québec), Canada et résidant au 4204, boulevard Industriel, H7L 0E3 Laval, Province du Québec, Canada, comme gérante de type A de la Société avec effet au 13 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Christine Couture comme gérante de type A de la Société;
- Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société; et
- Sébastien Maréchal comme gérant de type B de la Société.

Le 15 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015056546/20.

(150064410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Oceaneering Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.525.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.091.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2015

1. Monsieur Robert HESSING a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 29 janvier 2015.

2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 28 octobre 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 29 janvier 2015.

Veillez noter que Monsieur David CATALA, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement à L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Oceaneering Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015056506/19.

(150064570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.682.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056507/19.

(150064416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.682.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

638 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

11.862 Anteile.

Référence de publication: 2015056508/22.

(150064416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Old Port MDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.458.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056509/11.

(150064663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 février 2015 que: le mandat de commissaire de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange est renouvelé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015056510/13.

(150064780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

OCH AT Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.277.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056512/11.

(150064662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ILS 65.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.751.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 195.431,

here represented by Me Johanne MERSCH, Avocat, with professional address in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of OCM Luxembourg EPF III Runway Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.751, incorporated on June 30, 2014, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 18, 2014, number 2523, page 121081 (the Company). The articles of association (the Articles) of the Company have been amended once since its incorporation pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 20, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;
2. Insertion of an article 7.3 in the articles of association of the Company;
3. Amendment of article 9.2 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article 9.5 of the articles of association of the Company;
5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company;
6. Insertion of an article 18 in the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an article 7.3 in the Articles, which shall read as follows:

“ **7.3.** The board of managers shall be comprised of not more than 6 managers. The Purchaser shall propose up to six (6) managers to the board of managers provided that 2 managers shall be members of Management (the Management Members), and 4 managers will be designated by the Purchaser (the Purchaser Members).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **9.2.** The meetings of the board of managers will be convened with at least five (5) Business Days written notice to each of the managers (provided that for these purposes only, Business Days shall exclude Sundays and any public holidays in the Grand Duchy of Luxembourg).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **9.5.** The presence of the majority of the managers then in office, represented or attending by way of conference call at the opening of a meeting, provided one of them is a Management Member, shall constitute a quorum for meetings of the board of managers. Notwithstanding the aforesaid, if within a half an hour of the time arranged for the meeting of the board of managers no quorum is present, such meeting shall stand adjourned to the same day of the following week, at the same hour and in the same place, or in the event that such a day is not a Business Day, then to the first Business Day thereafter, and in such adjourned meeting if no quorum is present within a half an hour of the time arranged, the managers present, represented or attending by conference call shall be deemed a quorum.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company, including at least one Purchaser Member or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an article 18 in the Articles, which shall read as follows:

“ Art. 18. Definitions.

18.1 “Business Day” means any Sunday, Monday, Tuesday, Wednesday or Thursday, other than a public bank holiday in Israel.

18.2 “Closing” shall have the meaning ascribed thereto under any management agreement with respect to the Company which may be in place from time to time.

18.3 “Group” means InvestCo, the Company all of its Affiliates purchased under any share purchase agreement in respect of the Company that may be in place from time to time and any other entity that shall be either formed by or purchased by the Company and/or InvestCo following the Closing.

18.4 “InvestCo” means OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.431.

18.5 “Management” means Henri Starkman, the Genesis Group Consulting (1994) Ltd., Franck Starkman, Ilan ben Simon, Eran Sapir, Chantal Tamam, Yacov Meir so long as they are managers in the Group.

18.6 “Purchaser” means OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour de mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.431,

ici représentée par Me Johanne MERSCH, Avocat, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique (l'Associé Unique) de OCM Luxembourg EPF III Runway Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.751, constituée le 30 juin 2014, suivant un acte du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2523, page 121081 du 18 septembre 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) de la Société ont été modifiés une fois depuis sa constitution suivant un acte du notaire soussigné, le 20 mars 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant et représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans le ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Insertion d'un article 7.3 dans les statuts de la Société;
3. Modification de l'article 9.2 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 9.5 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;

6. Insertion d'un article 18 dans les statuts de la Société; et

7. Divers.

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un article 7.3 dans les Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **7.3.** Le conseil de gérance doit être composé de six (6) gérants au plus. L'Acheteur doit proposer jusqu'à six (6) gérants au conseil de gérance à condition que deux (2) gérants soient membres de la Direction (les Membres de la Direction), et 4 gérants seront désignés par l'Acheteur (les Membres de l'Acheteur).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **9.2.** Les réunions du conseil de gérance seront convoquées avec un préavis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables à chacun des gérants (à condition que, à ces fins, les Jours Ouvrables excluront les dimanches et les jours fériés au Grand-Duché de Luxembourg).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **9.5.** La présence de la majorité des gérants alors en fonction, représentés ou assistant par voie de conférence téléphonique à l'ouverture d'une réunion, à condition qu'un d'entre eux soit un Membre de la Direction, constitue le quorum pour les réunions du conseil de gérance. Nonobstant ce qui précède, si, dans la demi-heure de l'heure prévue pour la réunion du conseil de gérance le quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit, ou dans le cas où un tel jour ne serait pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant, et si cette assemblée ajournée n'atteint pas le quorum requis dans la demi-heure de l'heure convenue, les gérants présents, représentés ou assistant par téléconférence doivent être considérés comme formant un quorum.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société, y compris au moins un Membre de l'Acheteur ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un article 18 dans les Statuts, qui aura la teneur suivante:

Art. 18. Définitions.

18.1 «Jour Ouvrable» désigne tout dimanche, lundi, mardi, mercredi ou jeudi, autre qu'un jour férié de banque publique en Israël.

18.2 «Clôture» a le sens qui lui est attribué en vertu d'un accord de gérance à l'égard de la Société qui peut être mis en place de temps à autre.

18.3 «Groupe» désigne InvestCo, la Société, l'ensemble de ses Affiliés achetés en vertu d'une convention d'achat de parts sociales à l'égard de la Société qui peut être mise en place de temps à autre et toute autre entité qui est soit formée par ou achetée par la Société et/ou InvestCo suite à la Clôture.

18.4 «InvestCo» désigne OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., a une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.431.

18.5 La «Direction» désigne Henri Starkman, le Groupe Genesis Consulting (1994) Ltd., Franck Starkman, Ilan Ben Simon, Eran Sapir, Chantal Tamam, Yacov Meir tant qu'ils sont gérants du Groupe.

18.6 «Acheteur» désigne OCM Luxembourg EPF III S.à rl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. MERSCH, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5682. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015056514/186.

(150064354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.278.500,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Luxembourg International S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg on October 17, 2002, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1717 dated December 2, 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89633 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, enacted on March 26, 2015, in process of publication in the Mémorial C.

The meeting is presided by Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Isabel DIAS, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,391,307 (three million three hundred and ninety-one thousand three hundred and seven) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital by an amount of EUR 186,495,825 (one hundred and eighty-six million four hundred and ninety-five thousand eight hundred and twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-five euro) to EUR 271,278,500 (two hundred and seventy-one million two hundred and seventy-eight thousand five hundred euro) by the issue of 7,459,833 (seven million four hundred and fifty-nine thousand eight hundred and thirty-three) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, together with a share premium amounting to EUR 11.48, by contribution in cash.

2. - Subscription and payment by Randstad Group Luxembourg S.à r.l. of EUR 186,495,836.48 by way of a contribution in cash.

3. - Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is EUR 271,278,500 (two hundred and seventy-one million two hundred and seventy-eight thousand five hundred euro) represented by 10,851,140 (ten million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and forty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each”.

4. - Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 186,495,825 (one hundred and eighty-six million four hundred and ninety-five thousand eight hundred and twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 84,782,675 (eighty-four million seven hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-five euro) to EUR 271,278,500 (two hundred and seventy-one million two hundred and seventy-eight thousand five hundred euro) by the issue of 7,459,833 (seven million four hundred and fifty-nine thousand eight hundred and thirty-three) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting EUR 11.48 payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in cash as described above by Randstad Group Luxembourg S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, with share capital amounting to EUR 3,639,204,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138754 (“RGL”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes RGL, prenamed, here represented by Mrs. Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by RGL through a contribution in cash as described above.

Third resolution:

Pursuant to the above increase capital, the shareholders resolve to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is EUR 271,278,500 (two hundred and seventy-one million two hundred and seventy-eight thousand five hundred euro) represented by 10,851,140 (ten million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and forty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Randstad Luxembourg International S.à r.l." ayant son siège social à 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1717 du 2 décembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89633 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 26 mars 2015 en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.391.307 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de EUR 186.495.825 (cent quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cents soixante-quinze euros) à EUR 271.278.500 (deux cent soixante et onze millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros) par l'émission de 7.459.833 (sept millions quatre cent cinquante-neuf mille huit cent trente-trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 11,48 (onze euros et quarante-huit eurocent) par voie d'apport en numéraire;

2. - Souscription et paiement par Randstad Group Luxembourg S.à r.l. de EUR 186.495.836,48 par un apport en numéraire;

3. - Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 271.278.500 (deux cent soixante et onze millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros) représenté par 10.851.140 (dix millions huit cent cinquante et un mille cent quarante) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 186.495.825 (cent quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 84.782.675 (quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze euros) à EUR 271.278.500 (deux cent soixante et onze millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros) par l'émission de 7.459.833 (sept millions quatre cent cinquante-neuf mille huit cent trente-trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 11,48 (onze euros quarante-huit eurocent) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire tel que décrit ci-dessus par RGL.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite intervient RGL, ici représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts ainsi que payer la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par RGL par voie d'apport en numéraire tel que décrit ci-dessus.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 271.278.500 (deux cent soixante et onze millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros), représenté par 10.851.140 (dix millions huit cent cinquante et un mille cent quarante) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7708. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056569/160.

(150063995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

POFI Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.719.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2015

Les actionnaires de la société POFI ENGINEERING S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2015, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Jean-Yves FISSELBRAND, administrateur, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, demeurant à F-57420 Louvigny, 13, route de Traille

- Monsieur Cyril THOMAS, Administrateur, demeurant à L-1128 Luxembourg, 31, Val Saint André

- Monsieur Frédéric PODDA, Administrateur, demeurant à F-54720 Chenières, 4, rue Neuve

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056559/23.

(150064436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Red Flag Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 102.274.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mars 2015.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme..Red Flag Participations S.A..., ayant son siège social à L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.274, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que les mandats de l'administrateur Eve DANIEL et du commissaire aux comptes TRIPLE A CONSULTING sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats pour une durée de six (6) ans:

a.- des administrateurs:

Monsieur Nils FELDMANN, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 7 mai 1966, demeurant à CH-1007 Lausanne, 19F, Chemin du Bois de Vaux, (Suisse); Président du Conseil d'administration

Foncière de l'Est S.A., ayant son siège social à L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.225, représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Nils FELDMANN, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 7 mai 1966, demeurant à CH-1007 Lausanne, 19F, Chemin du Bois de Vaux, (Suisse);

b.- de l'Administrateur délégué:

Monsieur Nils FELDMANN, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 7 mai 1966, demeurant à CH-1007 Lausanne, 19F, Chemin du Bois de Vaux, (Suisse);

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur pour une durée de six (6) ans:

Henryfield Limited, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Ascot House, 2 Woodberry Grove, N12 0FD Londres (Companies House of England and Wales numéro 03925981) représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par Madame Virginie PERIN directrice de la société, née à Dijon (France), le 18 décembre 1969, demeurant à N13 6EF Londres, 4, Millstream Close (Royaume Uni)

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six (6) ans à la fonction de Commissaire aux comptes:

Management & Services Office S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg (R.C.S. Luxembourg B 84.013)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015056575/40.

(150064388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

RED WING HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.318.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RED WING SHOE COMPANY, INC., a company organized under the laws of Minnesota (USA), with its registered address at 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, registered with the Federal Tax under number 41 04 98 220 (RWS), here represented by Mr. Liridon Elshani, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after signature «ne varietur» by the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that RWS (the Sole Shareholder) holds seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up and representing all the issued and outstanding shares of «RED WING HOLDINGS», a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 191.318 and having a share capital of seventeen thousand five hundred United States (USD 17,500.-) (the Company).

II. that the Company was incorporated on October 20, 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3528 dated 24 November 2014. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

III. that the seventeen thousand five hundred (17,500) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

Agenda

1. Increase of the nominal value of the shares from one United States Dollar (USD 1.-) each to one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 82,500.-) in order to bring from its current amount of seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,500.-) to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) by way of the issuance of eight hundred and twenty-five (825) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to be paid by contribution in kind;

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal value of the shares from one United States Dollar (USD 1.-) each to one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, and consequently to replace all the actual seventeen thousand five hundred (17,500) shares by one hundred seventy-five (175) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 82,500.-) in order to bring it from its present amount of seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,500.-) to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), by way of the issuance of eight hundred and twenty-five (825) new shares in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all in registered form (the new Shares).

The Sole Shareholder expressly resolves to accept and record the following subscription for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the newly issued shares are subscribed and fully paid-up as follows:

1) RWS, represented as stated above, declares to subscribe to five hundred and sixty seven (567) shares, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of:

a. ten thousand and one (10,001) shares of Red Wing Shoe UK Ltd., a company existing under the laws of Scotland, having its registered office address at 13 Queen's Road, Aberdeen, AB15 4YL, United Kingdom, and registered with the Companies House under number SC437613 («SubCo 1») (the «Contributed Shares 1»), valued as indicated hereafter;

b. all the rights, obligations and contractual relationships that the Sole Shareholder has vis-à-vis Red Wing Shoe International Coöperatie U.A., a cooperative with excluded liability, organized and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register held by the Dutch Chamber of Commerce under number 52716856 (the «Cooperative»), which result from its membership of the Cooperative and the Cooperative's articles of association, including, but not limited to, the Sole Shareholder's rights to its member capital account as referred to in those articles of association (the «Membership Rights»), valued as indicated hereafter.

The existence and book value of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate dated March 31st, 2015 issued by the Company and acknowledged and agreed by RWS, which certificate states in essence that:

- (i) «RWS is the legal and beneficial owner of the Membership Rights and the Contributed Shares 1;
- (ii) the Membership Rights and the Contributed Shares 1 are fully paid-up;
- (iii) RWS is solely entitled to the Membership Rights and the Contributed Shares 1 and possesses the power to dispose of the Membership Rights and the Contributed Shares 1;
- (iv) the Membership Rights and the Contributed Shares 1 are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Membership Rights and the Contributed Shares and the Membership Rights and the Contributed Shares 1 are not subject to any attachment;
- (v) there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Membership Rights and the Contributed Shares 1 be transferred to him;
- (vi) according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Membership Rights and the Contributed Shares 1 are freely transferable;

(vii) any corporate, regulatory and other approvals required by the laws of the jurisdictions in which the Cooperative and the Subco 1 are registered for the contribution in kind of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 to the Company have been obtained or will be obtained;

(viii) the fair market value of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 equals at least to thirty three million two hundred sixty three thousand nine hundred United States Dollars (USD 33,263,900.-) and since the date of the valuation certificate no material changes have occurred as a result of which such value would decreased; and

(ix) all formalities to transfer the ownership of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 to the Company have been or will be accomplished by RWS and the Company and upon the contribution of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 by RWS to the Company, the Company will become the full owner of the Membership Rights and the Contributed Shares 1».

The valuation certificate, after signature «ne varietur» by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The value of the Membership Rights and the Contributed Shares 1 shall entirely be allocated:

- to the nominal share capital account of the Company for an amount of fifty six thousand seven hundred United States Dollars (USD 56,700.-);

- to the share premium account for an amount of thirty three million one hundred ninety nine thousand seven hundred and eighty United States Dollars (USD 33,199,780.-);

- to the legal reserve for an amount of seven thousand four hundred and twenty United States Dollars (USD 7,420.-).

2) Red Wing International Holdings, LLC, a company organized under the laws of Minnesota (USA), with its registered address at 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, registered with the Office of Minnesota Secretary State under the number 804580900036 (RWIH),

here represented by Mr. Liridon Elshani, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

declares to subscribe to two hundred and fifty-eight (258) shares, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of:

- a. one thousand (1,000) ordinary shares of Red Wing Japan, Ltd., a company existing under the laws of Japan, having its registered office address at ASK Building, 2nd floor, 24-4 Ebisu 1-chome, Shibuya-ku, Tokyo, Japan, and registered under number 0110-01-047034 («SubCo 2») (the «Contributed Shares 2»).

The existence and book value of the Contributed Shares 2 contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate form dated March 31st, 2015 issued by the Company and acknowledged and agreed by RWIH, which certificate states in essence that:

- (i) «RWIH is the legal and beneficial owner of Contributed Shares 2;

- (ii) the Contributed Shares 2 are fully paid-up;

- (iii) RWIH is solely entitled to the Contributed Shares 2 and possesses the power to dispose of the Contributed Shares 2;

- (iv) the Contributed Shares 2 are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares 2 and Contributed Shares 2 are not subject to any attachment;

- (v) there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares 2 be transferred to him;

- (vi) according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Contributed Shares 2 are freely transferable;

- (vii) any corporate, regulatory and other approvals required by the laws of the jurisdictions in which the Subco 2 is registered for the contribution in kind of the Contributed Shares 2 to the Company have been obtained or will be obtained;

- (viii) the fair market value of the Contributed Shares equals at least to eleven million five hundred ninety nine thousand United States Dollars (USD 11,599,000.-); and

- (ix) all formalities to transfer the ownership of the Contributed Shares 2 to the Company have been or will be accomplished by RWIH and the Company and upon the contribution of the Contributed Shares 2 by RWIH to the Company, the Company will become the full owner of the Contributed Shares 2».

The valuation certificate, after signature «ne varietur» by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The value of the Contributed Shares 2 shall entirely be allocated:

- to the nominal share capital account of the Company for an amount of twenty five thousand eight hundred United States Dollars (USD 25,800.-);

- to the share premium account for an amount of eleven million five hundred seventy thousand six hundred and twenty United States Dollars (USD 11,570,620.-);

- to the legal reserve for an amount of two thousand five hundred and eighty United States Dollars (USD 2,580.-).

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
RWS	742 ordinary shares
RWIH	258 ordinary shares

RWS and RWIH will hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

Third resolution

As a result of the above share capital increase, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **5.1.** The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RED WING SHOE COMPANY, INC., une société régie par les lois de l'Etat du Minnesota (USA), dont le siège social se situe à 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, et immatriculée auprès du Bureau fédéral de l'impôt sous le numéro 41 04 98 220 («RWS»),

représentée par M. Liridon Elshani, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que RWS (l'«Associé Unique») détient dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur de un Dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées et représentant toutes les parts sociales émises et en circulation de «RED WING HOLDINGS», une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.318, et disposant d'un capital social de dix-sept mille cinq cents Dollars américains (USD 17.500,-) (la «Société»).

II.- Que la Société a été constituée le 20 octobre 2014 suivant un acte établi par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 3528 du 24 novembre 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. Que les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

Ordre du jour

1. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune à cent Dollars américains (USD 100,-) chacune;

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-deux mille cinq cents Dollars américains (USD 82.500,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars américains (USD 17.500,-) à cent mille Dollars américains (USD 100.000,-), par l'émission de huit cent vingt-cinq (825) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, entièrement libérées par un apport en nature;

3. Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société;

4. Divers.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société, d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune à cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, et par conséquence de remplacer toutes les parts sociales actuelles à savoir les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales par cent soixante-quinze (175) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-deux mille cinq cents Dollars américains (USD 82.500,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars américains (USD 17.500,-) à cent mille Dollars américains (USD 100.000,-), par l'émission de huit cent vingt-cinq (825) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes sous forme nominative (les «nouvelles Parts Sociales»).

L'Associé Unique décide expressément d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, les parts sociales nouvellement émises sont souscrites et libérées comme suit:

1) RWS, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent soixante-sept (567) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de:

a. dix mille et une (10,001) actions de Red Wing Shoe UK Ltd., une société régie par les lois de l'Ecosse, dont le siège social se situe à 13 Queen's Road, Aberdeen; AB15 4YL, Royaume Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro SC437613 («Subco 1») (les «Parts Sociales Apportées 1»), évaluées comme décrit ci-après;

b. tous les droits, obligations et liens contractuels que l'Associé Unique a vis-à-vis de Red Wing Shoe International Coöperatie U.A., une coopérative organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Teleportboulevard 140 , 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 52716856 (la «Coopérative»), qui résultent de sa participation dans la Coopérative et des statuts de la Coopérative, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de l'Associé Unique au capital de la Coopérative tels que prévus dans ses statuts (les «Droits de Membre»), évalués comme décrit ci-après;

L'existence et la valeur comptable des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1 à la Société a été prouvée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 31 mars 2015 produit par la Société et reconnu et accepté par RWS, lequel certificat établit en substance que:

(i) RWS est le bénéficiaire légal et économique des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1;

(ii) les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1 sont entièrement libérés;

(iii) RWS est le seul ayant-droit des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1 et possède le droit de disposer des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1;

(iv) les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1 ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1, et les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1 ne sont soumises à aucun privilège;

(v) il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1 lui soient cédées;

(vi) selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs tels que modifiés, les Droits de Membre et les Parts Sociales Apportées 1 sont librement cessibles;

(vii) toutes les approbations réglementaires, statutaires et autres requises dans le cadre de l'apport en nature des Droits de Membres et des Parts Sociales Apportées 1 à la Société ont été ou seront obtenues;

(viii) la juste valeur marchande des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1 est d'au moins égale à trente-trois millions deux cent soixante-trois mille neuf cents Dollars américains (USD 33.263.900,-) et aucun changement matériel n'est intervenu dont il résulterait une diminution de cette valeur;

(ix) toutes les formalités afin de céder la propriété des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1 ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et la Société, dès l'apport des Droits de Membres et des Parts Sociales Apportées

1 par l'Associé Unique à la Société, deviendra le propriétaire de plein droit des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1.

Le certificat d'évaluation, après avoir été signé, «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La valeur des Droits de Membre et des Parts Sociales Apportées 1 sera affectée comme suit:

- pour un montant de cinquante-six mille sept cents Dollars américains (USD 56.700,-) au compte de capital social de la Société,

- au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trente-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts Dollars américains (USD 33.199.780,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), et

- sept mille quatre cent vingt Dollars américains (USD 7.420,-) seront alloués à la réserve légale.

2) Red Wing International Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Minnesota (USA), dont le siège social se situe à 314 Main St., Red Wing, Riverfront Ctr, MN 55066, USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Minnesota sous le numéro 804580900036 (RWIH),

représentée par M. Liridon Elshani, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux cent cinquante-huit (258) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de:

a. mille (1,000) actions de Red Wing Japan, Ltd., une société régie par les lois du Japon, dont le siège social se situe à ASK Building, 2nd floor, 24-4 Ebisu 1-chome, Shibuya-ku, Tokyo, Japon, immatriculée sous le numéro 0110-01-047034 («SubCo 2») (les «Parts Sociales Apportées 2»).

L'existence et la valeur comptable des Parts Sociales Apportées 2 à la Société a été prouvée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 31 mars 2015 produit par la Société et reconnu et accepté par RWIH, lequel certificat établit en substance que:

(i) RWIH est le bénéficiaire légal et économique des Parts Sociales Apportées 2;

(ii) les Parts Sociales Apportées 2 sont entièrement libérées;

(iii) RWIH est le seul ayant-droit des Parts Sociales Apportées 2 et possède le droit de disposer des Parts Sociales Apportées 2;

(iv) les Parts Sociales Apportées 2 ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales Apportées 2, et les Parts Sociales Apportées 2 ne sont soumises à aucun privilège;

(v) il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que les Parts Sociales Apportées 2 lui soient cédées;

(vi) selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs tels que modifiés, les Parts Sociales Apportées 2 sont librement cessibles;

(vii) toutes les approbations réglementaires, statutaires et autres requises dans le cadre de l'apport en nature des Droits de Membres et des Parts Sociales Apportées 1 à la Société ont été ou seront obtenues;

(viii) la juste valeur marchande des Parts Sociales Apportées 2 est d'au moins égale à onze millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars américains (USD 11.599.000,-) et aucun changement matériel n'est intervenu dont il résulterait une diminution de cette valeur;

(ix) toutes les formalités afin de céder la propriété des Parts Sociales Apportées 2 ont été ou seront accomplies par RWIH et la Société et, dès l'apport des Parts Sociales Apportées 2 par RWIH à la Société, deviendra le propriétaire de plein droit des Parts Sociales Apportées 2.

Le certificat d'évaluation, après avoir été signé, «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La valeur des Parts Sociales Apportées 2 sera affectée comme suit:

- pour un montant de vingt-cinq mille huit cents Dollars américains (USD 25.800,-) au compte de capital social de la Société,

- au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de onze millions cinq cent soixante-dix mille six cent vingt Dollars américains (USD 11.570.620,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), et

- deux mille cinq cent quatre-vingts Dollars américains (USD 2.520,-) seront alloués à la réserve légale.

Il en résulte que, le capital social de la Société se compose comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales
RWS	742 parts sociales ordinaires
RWIH	258 parts sociales ordinaires

RWS et RWIH seront ci-après désignés collectivement comme les «Associés».

Troisième résolution:

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. ».

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais estimés

Les dépenses, coûts, honoraire et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 avril 2015. 2LAC/2015/7702. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056576/330.

(150064116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Oval Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.538,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.833.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "OVAL HOLDINGS S.à.r.l.", (R.C.S Luxembourg, section B number 130.833), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned, on June 25th, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2114 of September 27th, 2007. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The Meeting is presided over by Mr Jan Willem OVERHEUL, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Jasmin ROSSLER, with same professional address.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The sole represented shareholder, the proxy of the sole represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxy of the represented shareholder and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy form of the sole represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Deliberation on the dissolution of the company.
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator CODELUX S.A., a public limited Company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Commercial and Companies Registry of Luxembourg with number R.C.S Luxembourg B 74.166.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "OVAL HOLDINGS S.à.r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 130.834) ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 juin 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2114 du 27 septembre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Jan Willem OVERHEUL, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Jasmin ROSSLER, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'associé unique représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur CODELUX S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.166.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. W. Overheul, J. Rossler, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 avril 2015. 2LAC/2015/7699. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056523/116.

(150064607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

TECSUCO S.A., Technical Supply Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 avril 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015056031/13.

(150063800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.
